



Panorama de l'éducation prioritaire à la rentrée 2023. Académie de Poitiers.

publié le 19/10/2023

Descriptif :

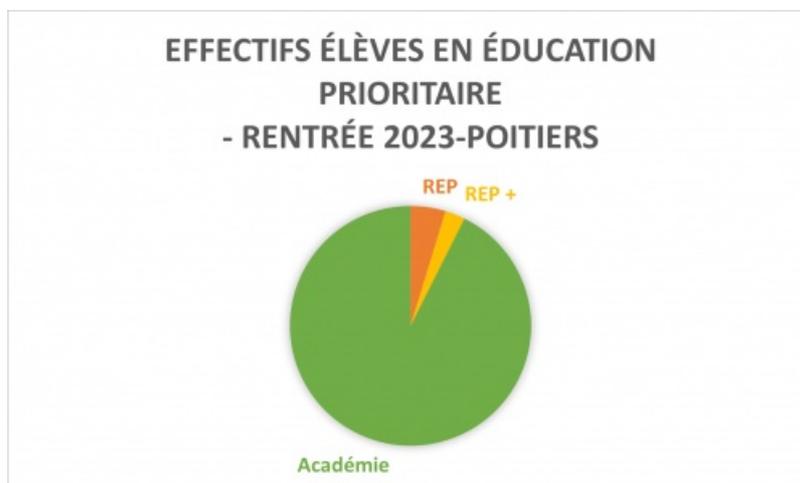
Un état des lieux des réseaux de l'éducation prioritaire à l'échelle académique.

Sommaire :

- A la rentrée 2018, 14 collèges (4 REP+ et 10 REP) sont en réseau d'éducation prioritaire. Ces établissements scolarisent 8,7 % des collégiens du secteur public (5942 élèves sur les 68469 de l'académie).
- A ces 14 collèges, sont rattachées 111 écoles publiques en éducation prioritaires. Celles-ci accueillent 7,6% des écoliers du secteur public (9 655 élèves sur les 127 361 de l'académie). Les diversités de territoires sont semblables à celles constatées pour les collèges.

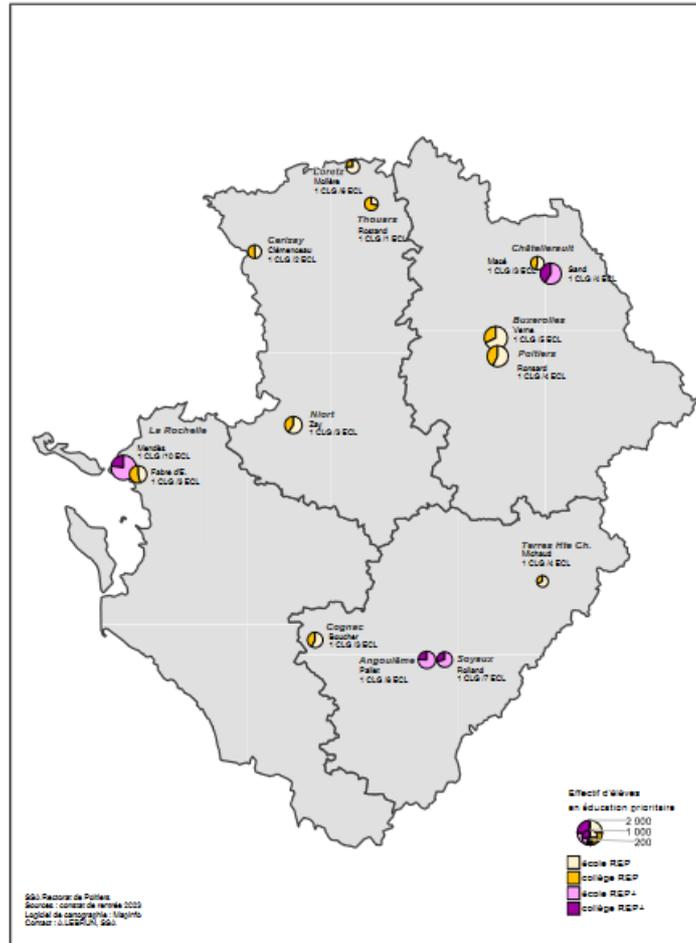
La carte des établissements classés en éducation prioritaire dans l'académie de Poitiers à la rentrée 2023 reste inchangée. Les effectifs d'élèves ayant effectué leur rentrée 2023 en éducation prioritaire demeurent stables par rapport à la rentrée 2022 aussi bien à l'échelle académique que départementale.

- A la rentrée 2018, 14 collèges (4 REP+ et 10 REP) sont en réseau d'éducation prioritaire. Ces établissements scolarisent 8,7 % des collégiens du secteur public (5942 élèves sur les 68469 de l'académie).



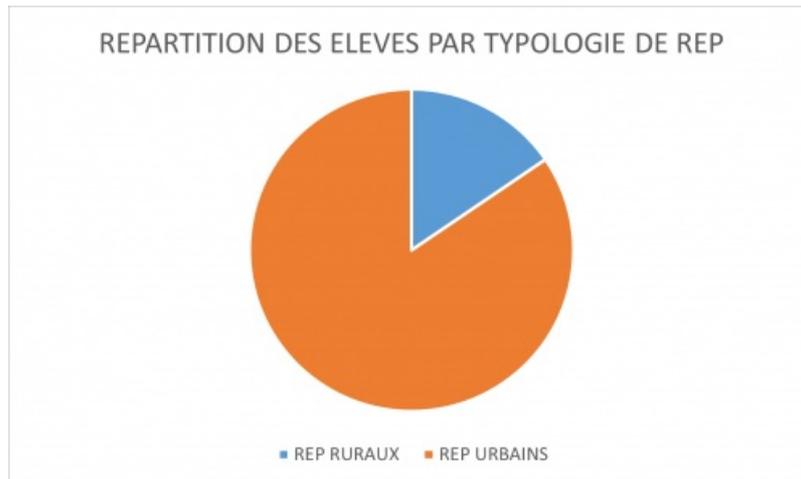
○ Sur les 14 réseaux d'éducation prioritaire, trois sont situés en milieu rural pour 11 réseaux EP situés en milieu urbain (très dense, dense, petite ville).

Réseaux d'éducation prioritaire à la rentrée 2023

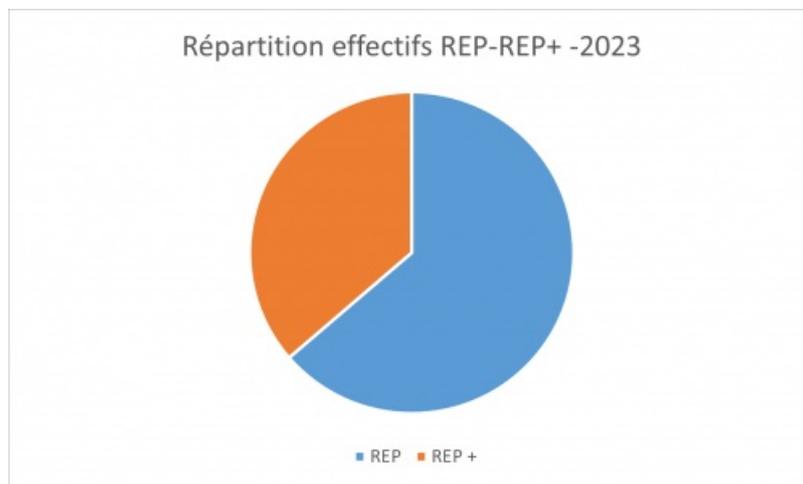


ep-academie-r23 (PDF de 90.6 ko)

○ 85,5% des élèves sont scolarisés en REP URBAINS.



○ 36% des élèves en éducation prioritaire sont scolarisés en REP+ (uniquement urbains)



● A ces 14 collèges, sont rattachées 111 écoles publiques en éducation prioritaires. Celles-ci accueillent 7,6% des écoliers du secteur public (9 655 élèves sur les 127 361 de l'académie). Les diversités de territoires sont semblables à celles constatées pour les collèges.